



**DECISION PORTANT DESIGNATION DES CANDIDATS
AUX ELECTIONS PARTIELLES DU SDIS POUR UN POSTE DE TITULAIRE ET SUPPLEANT
DES EPCI**

Décision n° DT 2023-15

Vu,

- La demande du Président du conseil d'administration du SDIS en date du 7 avril 2023 reçue à la communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche en date du 12 avril 2023
- La proposition du bureau des maires de la communauté en date du 20 avril 2023

MADAME LA PRESIDENTE D E C I D E

Au nom de la Communauté de Communes Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (DRAGA),

➤ **DE DESIGNER les élus suivants en qualité de titulaire et suppléant du SDIS :**

- Liste DRAGA :
 - Titulaire : Françoise GONNET TABARDEL
 - Suppléant : Daniel ARCHAMBAULT
- Liste pour un territoire solidaire :
 - Titulaire : Martine MATTEI
 - Suppléant : Sylvain TRIOMPHE

➤ **INDIQUE que les déclarations de candidature sont jointes à la présente décision.**

Fait à Bourg-Saint-Andéol,
Le 24 avril 2023

La Présidente,

Françoise GONNET-TABARDEL.

